



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept mars, les membres du Conseil municipal de la Commune de Fretigney-et-Velloreille se sont réunis à 20h30 à la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 21 mars 2018, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes: Nicole MILESI, Marie-Noëlle CHARLES, Aurore AIGNELOT, Isabelle CETRE-LANGONET, Martine MOINE,  
MM: Christian NOLY, Christian TISSOT, Serge GORRIS, Maurice MELET, Claude-Anthony CRUCEREY, Régis RIVET, Jean-Marc MEUTERLOS, Christophe SIRGUEY,

### ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. Patrick BARRAT, Excusé(s): M. Thomas COLIN (procuration donnée à M Claude-Anthony CRUCEREY)

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Isabelle CETRE-LANGONET est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

## **I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 FEVRIER 2018**

Le compte rendu du 13 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

## **II. VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES 2018**

Conformément à l'avis de la commission finance réunie le 13 mars 2018, Madame le Maire propose de maintenir pour 2018 les taux appliqués en 2017.

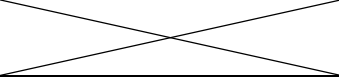
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide:

- De maintenir les taux d'imposition par rapport à 2017, soit :
  - Taxe d'habitation: 9.14
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties: 9.43
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties: 27.76
  - CFE: 14.03

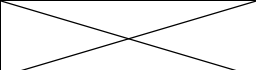
### III. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET COMMUNAL

Madame le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2018 - budget communal dont les dépenses et les recettes en fonctionnement et en investissement s'équilibrent de la façon suivante:

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT:

	<b>Nouveaux crédits</b>	<b>Excédent reporté</b>	<b>Crédits votés</b>
Dépenses	575 231.00 €		575 231.00 €
Recettes	526 539.00 €	48 975.83 €	575 514.83 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT:

	<b>Nouveaux crédits</b>	<b>RAR</b>	<b>Déficit reporté</b>	<b>Crédits votés</b>
Dépenses	272 850.00 €	45 089.00 €	154 123.97 €	472 062.97 €
Recettes	439 162.97 €	32 900.00 €		472 062.97 €

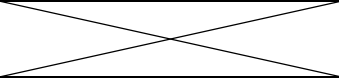
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité:

- APPROUVE le budget primitif - Budget communal - de l'année 2018

### IV. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ANNEXE: EAU

Madame le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2018 - budget annexe: eau dont les dépenses et les recettes en exploitation et en investissement s'équilibrent de la façon suivante:

#### SECTION D'EXPLOITATION:

	<b>Nouveaux crédits</b>	<b>Excédent reporté</b>	<b>Crédits votés</b>
Dépenses	24 732.00 €		24 732.00 €
Recettes	24 450.00 €	6 723.53 €	31 173.53 €



## **VI. ADHESION AU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT EN GESTION DE L'ABSENTEISME - CDG70**

Madame le Maire explique que le centre de gestion propose depuis le 1er janvier 2018 un service d'accompagnement en gestion de l'absentéisme. Ce service permet de répondre aux obligations réglementaires relatives à la désignation des assistants ou conseillers de prévention et inclus également l'accès au service social.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer au service à compter du 1er avril 2018.

## **VII. TRAVAUX DE VOIRIE 2018 - GROUPEMENT D'ACHAT**

### **COMPLETE LA DELIBERATION N° D2018\_013 DU 13 FEVRIER 2018**

Le Maire explique qu'afin de réaliser des économies d'échelle, il est proposé de constituer un groupement de commandes pour les travaux de voirie 2018. Ce groupement sera constitué par la Communauté de communes des Monts de Gy et les communes suivantes : Bucey-lès-Gy, Choye, Citey, Etreilles-et-la-Montbleuse, Fretigney-et-Velloreille et Saint Gand.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve la constitution d'un groupement de commandes pour les travaux de voirie 2018 entre la Communauté de communes et les communes de Bucey-lès-Gy, Choye, Citey, Etreilles-et-la-Montbleuse, Fretigney-et-Velloreille et Saint Gand ;
- désigne la Communauté de communes des Monts de Gy comme coordonnateur du groupement ;
- autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous les documents s'y rapportant ;
- autorise Madame le Maire à lancer le marché de travaux de voirie communale pour l'année 2018.

Cette décision est prise à l'unanimité.

## VIII. DIVERS

Madame le Maire indique que 2 arrêtés de péril imminent ont été pris par la Communauté de Communes des Monts de Gy, à la demande de la commune, pour les bâtiments sis:

- 21 Rue de Verdun
- 1 Rue Adolphe MISCHLER

Ces périls ont été déclarés imminents suite à expertise mandatée par le Tribunal Administratif de Besançon.



Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h30.

Le Maire, Nicole MILESI